

Arrêté n° SMPM - 2023-24 Ecole de médecine dentaire

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié (arrêté du 4 novembre 2019) relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury du troisième cycle court en Sciences Odontologiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Troisième cycle court Semestre 1 Président(e): Pr. A. RASKIN Suppléant(e): Pr. E. TERRER Liste des membres: Dr. CAMOIN Dr. G. STEPHAN Pr. M. RUQUET Pr. D. TARDIVO

Semestre 2

Président(e): Pr. A. RASKIN

Suppléant(e): Pr. E. TERRER

Liste des membres :

Dr. F. CAMPANA

Pr. M. LE GALL

Pr. V. MONNET-CORTI

Pr. M. RUQUET

Pr. D. TARDIVO

Pr. C. TARDIEU

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Faramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

Pour le Président Éparidélegation NETTI

Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales